

04.09.2012 – 14:05 Uhr

La position de Caritas dans le débat actuel sur l'asile et les réfugiés / Une réorientation s'impose

Lucerne (ots) -

«Le sens des réalités, de la mesure, du fair-play»: c'est ainsi que s'intitule la prise de position de Caritas concernant le débat actuel sur l'asile et les réfugiés. Caritas salue les corrections que la Commission des institutions politiques du Conseil des États a apportées dans l'actuelle révision de la loi sur l'asile. Dans le même temps, Caritas est favorable à une procédure d'asile rapide mais juste et elle demande la levée de l'interdiction de travail pour les requérants d'asile. Enfin, elle estime qu'une nouvelle orientation dans ce domaine est nécessaire. Les tentatives de durcissement de la loi réalisées au cours des 30 dernières années n'ont pas atteint leur but.

Caritas Suisse est soulagée que la Commission des institutions politiques du Conseil des États ait entrepris quelques corrections par rapport aux décisions du Conseil national en juin de cette année. La commission est ainsi opposée au projet de n'accorder désormais plus que l'aide d'urgence à tous les demandeurs d'asile. Les représentants des cantons et des villes ont fait clairement savoir que ce projet n'était pas réalisable et qu'il ne résoudrait finalement aucun problème, mais en créerait au contraire de nouveaux.

La politique de dissuasion des 30 dernières années a échoué. Malgré ces corrections, le débat sur l'asile va dans une mauvaise direction, estime Caritas. Ainsi, la Commission des institutions politiques du Conseil des États déclare qu'un signal clair doit être envoyé à l'opinion publique, à savoir que les requérants d'asile ne sont pas privilégiés par rapport aux résidents suisses. C'est pourquoi elle est favorable à ce que l'aide sociale pour les requérants soit inférieure à celle accordée aux nationaux. Le fait est que, aujourd'hui déjà dans la plupart des cantons, les requérants d'asile reçoivent moins d'aide que les bénéficiaires suisses de l'aide sociale. La Commission du Conseil des États contraint ainsi le reste des cantons à baisser leur aide sociale.

Entrée en vigueur en 1981, la loi sur l'asile a été durcie à dix reprises. Aucune de ces révisions n'a permis d'atteindre le but souhaité, à savoir faire baisser le nombre de demandes d'asile par un effet dissuasif.

Le Parlement va procéder à de nouveaux renforcements de la loi lors de la révision actuellement en cours. Comme le montre le passé, cette révision ne fera pas diminuer le nombre de requérants d'asile. En revanche, leur situation sera de plus en plus précaire. L'actuelle augmentation du nombre de requérants d'asile est liée à la situation économique qui empire dans le sud et l'est de l'Europe, ainsi qu'au fait que, grâce au printemps arabe, moins de dictateurs sont en mesure de limiter la liberté de mouvement de leurs populations.

Lever à nouveau l'interdiction de travail

Afin que la situation dans le domaine de l'asile et des réfugiés s'améliore durablement, les cantons et les communes, aux côtés de la Confédération, doivent prévoir des possibilités d'hébergement adaptées. Il est également capital que l'interdiction initiale de travailler pour les requérants d'asile soit levée. Les requérants d'asile et les réfugiés peuvent ainsi non seulement assurer eux-mêmes leur subsistance, mais ils sont également intégrés dans des structures sociales et de jour.

Il est important que la procédure d'asile soit plus courte, mais équitable. Ceci est finalement aussi dans l'intérêt des requérants, car une longue procédure à l'issue incertaine représente pour les personnes concernées un poids énorme et une grande incertitude. Il est cependant indispensable que le droit de déposer un recours soit garanti.

Pour une accélération de la procédure, il faut une augmentation de personnel. Cet investissement permettra de faire des économies ultérieurement. Il faut se poser la question de savoir si, dans ce domaine, les ressources ne sont pas utilisées de manière inadéquate. Une part importante des moyens est consacrée à la sécurité. Ainsi, 20 millions de francs sont consacrés aux seuls logements de la Confédération.

Surmonter les problèmes

Les problèmes liés aux questions de l'asile et des réfugiés doivent être surmontés. Ce qu'il faut, ce sont les ressources nécessaires en termes de personnel, de finances et d'infrastructures, ainsi que la volonté politique de résoudre les problèmes de manière pragmatique. Il s'agit également de reconnaître que la politique de ces 30 dernières années a échoué. Il est temps de prendre une nouvelle direction.

Caritas Suisse : Le sens des réalités, de la mesure, du fair-play. La position de Caritas dans le débat actuel sur l'asile et les réfugiés, Lucerne 2012.

La prise de position peut être téléchargée sur le site Internet: www.caritas.ch/fr/nous-disons/prises-de-position

Contact:

Hugo Fasel
directeur de Caritas Suisse
Tél.: +41/41/419'22'19

Marianne Hochuli
responsable du Secteur Etudes
Tél.: +41/41/419'23'20

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100724206> abgerufen werden.